

PH Renfort

PRÊT

Prêt à taux
zéro sans
sûretés
personnelles ni
réelles

De 1 K€ à 30 K€ | De 1 à 7 ans

Représentant légal actionnaire ou actionnaire majoritaire d'une entreprise

Le PH Renfort permet au représentant légal actionnaire ou à un actionnaire majoritaire d'une entreprise d'en renforcer les fonds propres

BÉNÉFICIAIRES

Représentant légal actionnaire ou actionnaire majoritaire d'une entreprise répondant aux critères suivants :

- Porteur de projet résident fiscal français
- Porteur de projet ayant bénéficié d'un financement ou d'une garantie par un réseaux du financement de la création (prêt d'honneur, garantie France Active, microcrédit Adie, prêt Resistance, prêt Résilience) depuis au moins 12 mois
- Porteur de projet non inscrit au fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers
- Entreprise avec capitaux propres : SARL, EURL, SAS, SASU, SA (exclusions des entreprises individuelles, des SNC et des microentreprises ainsi que des associations, fondations et SCI)
- Entreprise de moins de 5 ans
- Entreprise n'exerçant pas dans les secteurs de l'agriculture, la pêche et aquaculture, la promotion et location immobilière ou l'intermédiation financière
- Entreprise n'étant pas en difficulté telle que définie par les lignes directrices et les règlements de la Commission Européenne, en particulier les entreprises concernées par un jugement d'ouverture de procédure collective ou des entrepreneurs individuels concernés par un rétablissement professionnel

MODALITÉS

- Aucune sûreté personnelle ni réelle
- Montant entre 1 000 € et 30 000 €
- Distribution par les opérateurs d'accompagnement et de financement des créateurs et repreneurs d'entreprises
- Prêt entre 1 et 7 ans avec un différé d'amortissement entre 0 et 24 mois
- En cofinancement avec un prêt bancaire ou assimilé d'un montant au moins égal au PH Renfort depuis moins de 5 ans
- Prêt décaissé directement sur le compte bancaire de l'entreprise (sous la forme d'un compte courant d'associé)
- Le porteur de projet doit être en mesure de recevoir une aide d'Etat relevant du règlement de *minimis*

COÛTS

- Prêt à taux zéro
- Pas de frais de dossier

QUE FINANCE CE PRÊT ?

- Prêt à la personne physique ayant besoin de renforcer les fonds propres de son entreprise sous la forme d'un compte courant d'associé

ATOUTS DU PRODUIT

- Prêt à taux zéro
- Prêt sans garantie sur les actifs de l'entreprise ou de son dirigeant
- Durée flexible avec un différé d'amortissement entre 0 et 24 mois

QUI CONTACTER ?

- Le PH Renfort est distribué par votre opérateur d'accompagnement et de financement des créateurs et repreneurs d'entreprises : rendez-vous sur bpifrance-creation.fr pour trouver l'opérateur proche de chez vous.

- ### OFFRE COMPLÉMENTAIRE
- Intervention en garantie de Bpifrance possible sur les financements bancaires associés, selon les règles et taux en vigueur

RENDEZ-VOUS SUR BPIFRANCE-CREATION.FR